



MAIRIE DE
Etrichy

Square de la Mairie
42430 ETRICHY

☎ 02.41.42.60.01

☎ 02.41.42.65.06

✉ mairie.etriche@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ETRICHE DU JEUDI 03 AVRIL 2014

Emetteur Régine BRICHET Maire M. Christine MEUNIER Secrétaire	Présents : Régine BRICHET, Delphine RIPOCHE, Jacques LEBRUN, Marie Madeleine PARENTEAU, Marie GAUTREAU, Laïd AOUDJ, Emmanuel NOZAY, Céline FOURREAU, Nathalie TURCAS, Claire GAUDRON, David LAGLEYZE, Cédric TECHER, Anne ROMÉ, Frédéric LEBRUN, Henri SAULGRAIN, Monique CHANET, Robert MARION, Véronique PICHEREAU, Sébastien PERROTIN. Secrétaire de séance : Delphine RIPOCHE
Date de La Convocation	29/03/14

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU 13 FEVRIER 2014 :

- Indemnités de fonctions
- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Délégués aux Syndicats
- Commissions municipales, extra municipales et intercommunales
- Questions diverses

Séance ouverte à 20 h

XXXXXXXXXXXX

Apéritif de bienvenue – photos de chaque conseiller municipal – objectifs de chacun pour ce mandat – remise d'un classeur du conseiller avec diverses informations sur la commune et son organisation – précisions sur la nécessité de donner les questions diverses 2 jours avant la réunion – distribution d'un document rappelant les obligations des élus au cours de leur mandat.

Commissions communales :

Désignations des commissions, de leurs délégués et informations sur les fréquences des réunions et leur organisation – le tableau sera affiché et en ligne sur le site Internet de la commune

Délégués des syndicats :

SICTOM	1 délégué : David LAGLEYZE 1 suppléant : Claire GAUDRON
SIAEP	2 délégués : Laïd AOUDJ - Cédric TÉCHER 1 suppléant : Robert MARION
SIEML	2 délégués : Jacques LEBRUN - Emmanuel NOZAY 1 suppléant : Cédric TÉCHER

Indemnités de fonctions allouées au Maire et Adjointes :

Accord du Conseil Municipal pour la répartition des indemnités versées au Maire et Adjointes pour un montant total brut, charges comprises de 35 281,08 € (d'avril à décembre) selon la réglementation en vigueur et conforme à l'enveloppe budgétaire annuelle prévue (46 800,00 €).

Délégations au Maire :

Le Conseil Municipal accepte de donner plusieurs délégations au Maire conformément à la législation.

Séance levée à 23 h 15